

RAPPORT ANNUEL DE LA CESPM BILAN DE L'ANNÉE 2021-2022



**Il est possible d'obtenir des exemplaires supplémentaires du présent rapport annuel en ligne
(www.cespm.ca) ou auprès de la CESPM :**

ADRESSE

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
82, rue Westmorland
C. P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 Canada

TÉLÉPHONE

(506) 453-2844

COURRIEL

cespm@cespm.ca

Pour avoir un aperçu de la CESPM et de ses activités, veuillez consulter
le site web à l'adresse suivante : www.cespm.ca

ISBN (livre) – 978-1-988264-18-9

ISBN (numérique) – 978-1-988264-17-2

Veillez communiquer avec nous si vous souhaitez que votre nom figure sur notre liste d'envoi.

NOTRE MISSION

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) aide les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire.

EXTRAIT DE LA LOI SUR LA CESPМ

1. LA COMMISSION DOIT AVANT TOUT, DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS, TENIR COMPTE DE SA RESPONSABILITÉ PREMIÈRE D'AMÉLIORER ET DE MAINTENIR LE MEILLEUR SERVICE POSSIBLE AUX ÉTUDIANTS POUR QU'ILS PUISSENT BÉNÉFICIER D'UNE ACQUISITION CONTINUE DU SAVOIR, EN

- A. prenant les mesures nécessaires pour garantir des programmes d'études d'une durée suffisante et de meilleure qualité,
- B. privilégiant l'évaluation et l'identification de l'acquis, ainsi que le transfert des crédits, selon le principe que le dédoublement d'efforts n'est pas nécessaire à l'obtention de crédits pour l'apprentissage déjà acquis avec succès,
- C. assurant une transition sans heurt entre les études et le travail,
- D. assurant un accès équitable et approprié aux possibilités d'études, notamment en rendant ces possibilités accessibles à des dates et à des endroits qui conviennent aux étudiants
- E. prenant les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement.

2. LA COMMISSION A POUR FONCTIONS PRINCIPALES

- A. de prendre des mesures destinées à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes universitaires et de l'enseignement offerts dans les établissements qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peuvent comprendre la révision des programmes et des usages suivis dans les établissements pour assurer une telle amélioration et faire des recommandations aux établissements et aux Provinces,
- B. d'assurer la collecte et la tenue des données et des informations ainsi que leur accès pour permettre la responsabilisation des établissements face au public et d'aider les établissements et les Provinces dans leur travail, ce qui, sans limiter la portée de ce qui précède, peut comprendre
 - (I) l'établissement de normes en matière de données et de systèmes,
 - (II) l'établissement de prescriptions applicables aux rapports publics et la production de rapports publics, et
 - (III) l'exécution d'études relatives aux politiques gouvernementales, aux préoccupations des établissements et aux questions relatives à l'enseignement postsecondaire, et la prestation de conseils aux établissements et aux Provinces sur ces sujets.
- C. de prendre des initiatives pour encourager entre les établissements et les Provinces une coopération susceptible d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du système d'enseignement postsecondaire dans les Provinces, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre
 - (I) l'encouragement des établissements à prendre des initiatives pour offrir des programmes communs, complémentaires et régionaux, et
 - (II) l'encouragement d'ententes administratives, financières et de mise en commun des services qui réduisent les frais généraux des programmes et le prix de revient global pour les étudiants et les Provinces,
- D. de continuer à développer et à administrer les transferts de fonds entre les Provinces pour les programmes régionaux, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre le développement et l'administration d'ententes de financement pour des programmes dispensés en dehors de la région, afin de fournir des possibilités éducationnelles supplémentaires aux étudiants de la région, et
- E. de prendre en charge toutes autres fonctions que peuvent lui assigner les ministres.

3. LA COMMISSION PEUT

- A. fournir des services et remplir des fonctions, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'un ou plusieurs des établissements ou d'une ou plusieurs des Provinces,
- B. fournir des avis et des services, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'une ou plusieurs des Provinces, dans l'établissement des politiques de financement de l'enseignement postsecondaire, et
- C. recommander aux ministres le nom d'établissements d'enseignement postsecondaire pour les ajouter ou les retirer de la liste prescrite par [le -N.-É] règlement aux fins des définitions « établissements » et « universités » [de l'article 1 - N.-B]; [2002, c. 34, art. 11 - Î.-P.-É.].

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Au nom de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, nous avons le plaisir de présenter notre rapport annuel 2021-2022, qui met en évidence nos activités et nos réalisations au cours du dernier exercice financier. Voici quelques points saillants de ce que nous avons accompli cette année pour continuer à soutenir la réussite des apprenants :

- Examen de 43 propositions de programmes; sur les 39 propositions clôturées, 82 % ont été approuvées au cours du stade I du processus d'évaluation accélérée des programmes.
- Approbation de six modifications au processus d'évaluation des programmes afin de réduire les délais.
- Visites sur place de la St. Thomas University et de la University of New Brunswick afin de confirmer, pour chaque université, que le cadre visant à assurer la qualité continue de leurs programmes et services respectifs est adéquat.
- Financement des coûts pour que toutes les universités des Provinces maritimes offrant des programmes de baccalauréat participent au sondage auprès des étudiants de première année du Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires (CCREU), dans le cadre d'un groupe de collaboration des Provinces maritimes.
- Publication d'un rapport sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur les récents diplômés universitaires des Maritimes.
- Publication d'un rapport sur les apprentissages en milieu de travail des récents diplômés universitaires.



L'année dernière, le personnel, les membres du conseil d'administration et les membres des comités se sont rapidement et facilement adaptés au travail en ligne. Cette année, les réunions virtuelles sont devenues la norme. Nous tenons à remercier les nombreux membres talentueux et dévoués de la Commission et des comités qui consacrent généreusement leur temps et leur expérience à l'organisation. Nous remercions également le personnel de la Commission pour son travail acharné, son dévouement et son professionnalisme.

Sincères salutations,

Jeff Hennessy

Président

Catherine Stewart

Directrice générale

TABLE DES MATIÈRES

LA COMMISSION	1
• À propos de la CESPМ.....	1
• Cadre opérationnel.....	1
• Plan d'activités pluriannuel	1
• Financement.....	2
ASSURANCE DE LA QUALITÉ	3
• Évaluation des programmes	3
o Durée du processus décisionnel.....	5
• Vérification de l'assurance de la qualité	6
• Dispositions spéciales en réponse à la COVID-19	6
DONNÉES ET RECHERCHE	7
• Collecte de données	7
o Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP).....	7
o Enquête sur les résultats des diplômés et diplômées (RDD)	8
o Autres sources de données	8
• Produits statistiques et de recherche	8
o Statistiques de base (mises à jour annuellement)	9
o Données à l'appui des formules de financement	9
o Mesures du progrès et des résultats des étudiants.....	9
o Demandes personnalisées.....	10
o Données ouvertes	10
COLLABORATION ET SERVICES DIVERS	14
• Action coopérative	14
o Réunions sur la collecte de données et la recherche.....	14
o Projets de collaboration avec des partenaires	14
o Comités, groupes de travail et associations	15
o Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIE)	15
• Services aux provinces.....	16
o Services financiers à l'Île-du-Prince-Édouard.....	16
o Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.....	16
o Premier agrément des programmes de baccalauréat en éducation de la Nouvelle-Écosse	17
ANNEXES	18
• Annexe A - Composition de la Commission et de ses comités.....	18
• Annexe B - États financiers vérifiés	19

LA COMMISSION

À PROPOS DE LA CESPМ

Établie en 1974, la Commission est un organisme indépendant qui rend des comptes aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Provinces maritimes par l'intermédiaire du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF).

La Commission a pour mission d'aider les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire. Ses fonctions principales sont l'assurance de la qualité, les données et la recherche, l'action coopérative et la prestation de services aux provinces.

Elle est composée de 20 membres, représentant les universités, le grand public, y compris les étudiants, et les trois gouvernements des Provinces maritimes, et du président, qui est membre d'office, sans droit de vote, et elle se réunit généralement cinq fois par année. À la fin de l'exercice, la Commission comptait 11 employés permanents et 3 employés contractuels. Une liste du personnel et des membres de la Commission se trouve à [l'annexe A](#).

CADRE OPÉRATIONNEL

Grâce à son cadre opérationnel, la Commission s'appuie en grande partie sur un réseau de plus de 50 intervenants (entre autres, le conseil de la Commission, le comité mixte avec l'Association des universités de l'Atlantique [AUA] ainsi que divers comités et groupes de travail). Vous trouverez la liste des membres des comités à [l'annexe A](#). Les cadres de référence sont accessibles en ligne www.cespm.ca.

La Commission obtient la contribution d'autres intervenants lors d'ateliers, de forums et de réunions, en plus de solliciter des commentaires officiels au moyen de divers outils (par exemple son processus de distribution des programmes, des consultations sur diverses politiques ou des lignes directrices).

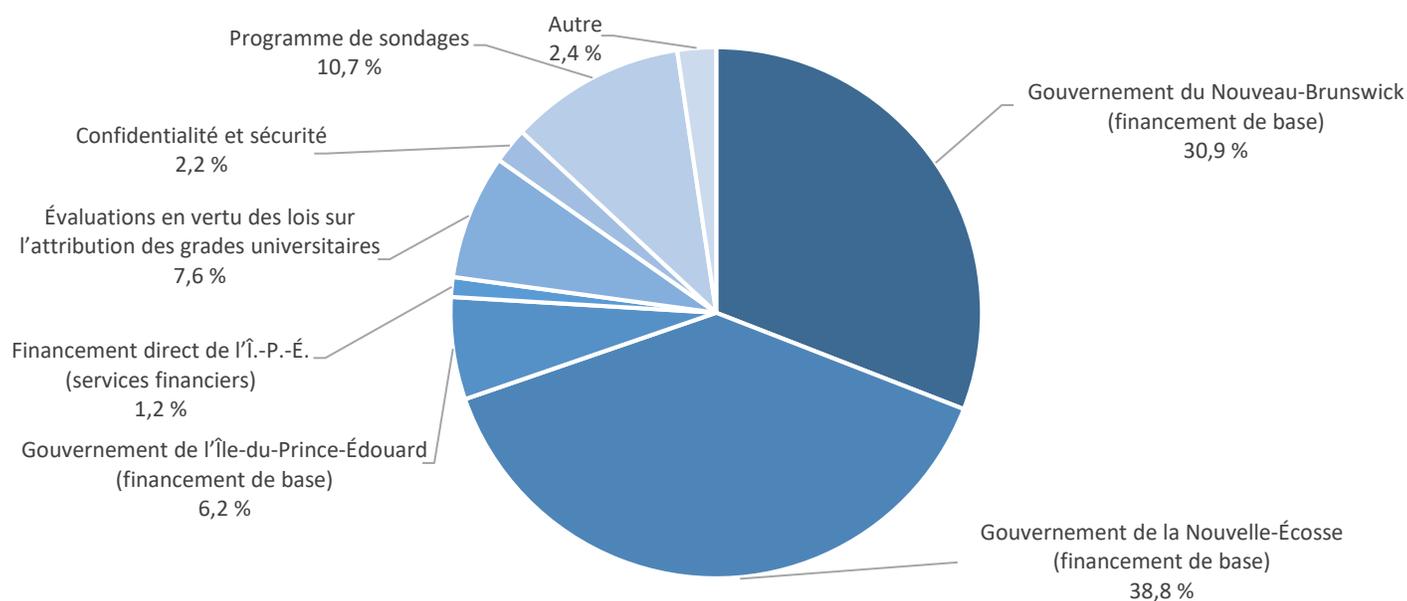
PLAN D'ACTIVITÉS PLURIANNUEL

En raison de la pandémie, le [plan d'activités pluriannuel de 2018-2019 à 2020-2021](#) de la Commission a été prolongé d'un an pour inclure 2021-2022. Il présente les objectifs d'amélioration de la Commission et les activités qu'elle prévoit réaliser pour les atteindre. Il souligne aussi les objectifs et les activités à entreprendre par la Commission pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat opérationnel. Ce rapport annuel donne un aperçu des progrès de la Commission dans l'atteinte de ses objectifs opérationnels et d'amélioration et dans la réalisation des activités décrites dans son plan d'activités pluriannuel.

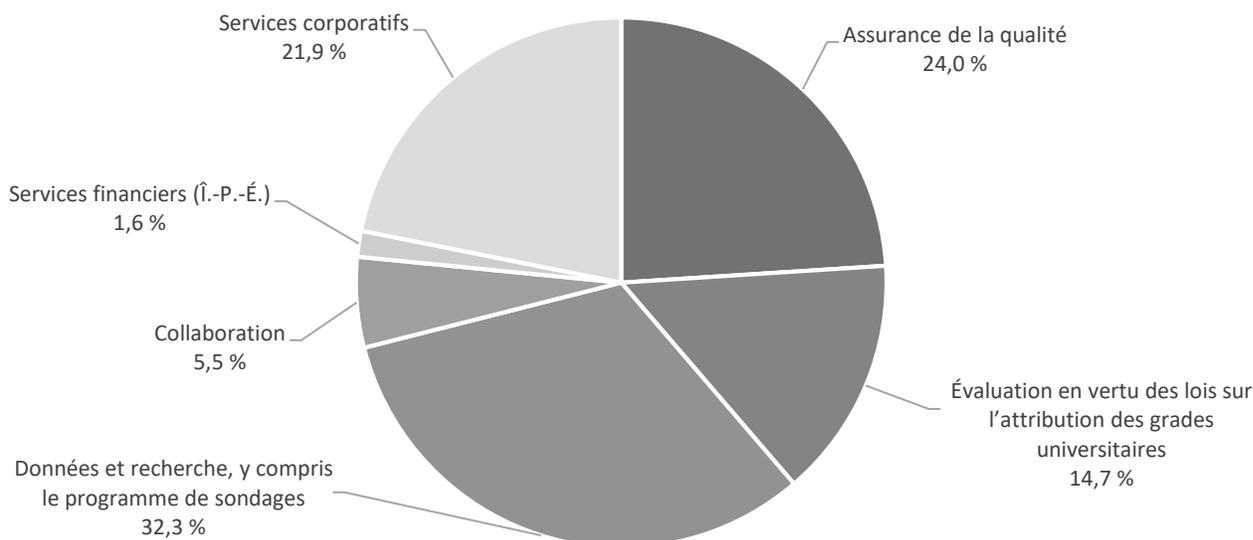
FINANCEMENT

En 2021-2022, le financement de base de la Commission était de 1,260 million de dollars. Le budget administratif a affiché un déficit de 152 129 \$ avec un revenu total de 1,661 million de dollars, alors que les dépenses se sont élevées à 1,813 million de dollars. Cela a exigé le recours à un transfert des revenus reportés pour couvrir le déficit. Ce dernier était surtout attribuable à une grille salariale révisée pour les ajustements au coût de la vie, ce qui s'est traduit par un paiement rétroactif au mois de mars 2019 ainsi que par des coûts associés à deux projets de données et de recherche. Les états financiers détaillés de 2021-2022 de la CESPM se trouvent à l'annexe B.

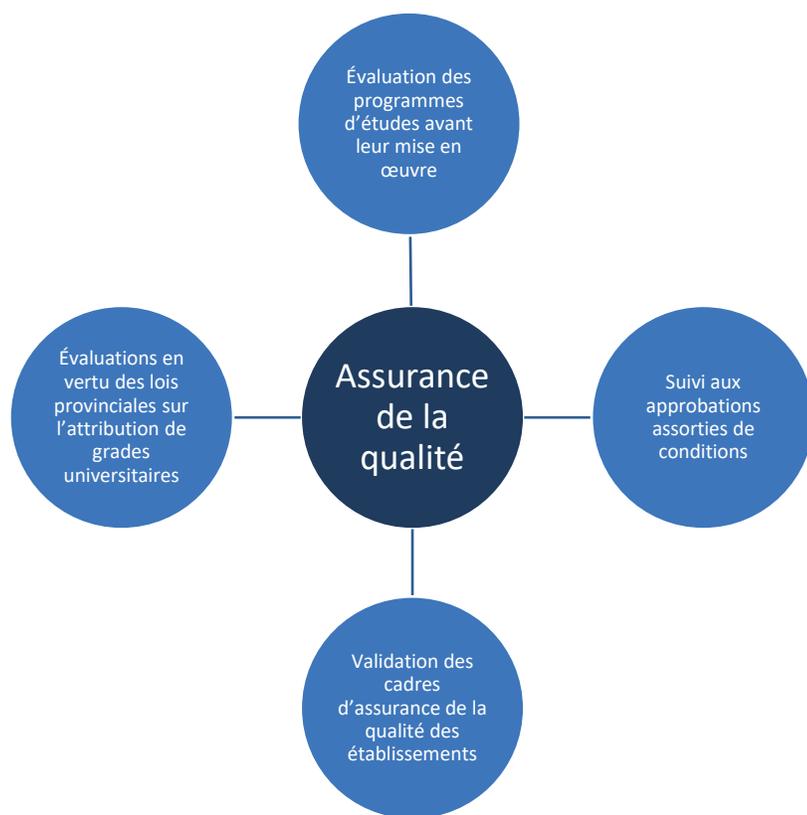
REVENUS PAR SOURCE DE FINANCEMENT (2021-2022)



DÉPENSES PAR ACTIVITÉ (2021-2022)



ASSURANCE DE LA QUALITÉ



La Commission fournit des services d'assurance de la qualité pour toutes les universités financées par les deniers publics au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard¹.

Les services d'assurance de la qualité de la Commission accordent une attention particulièrement à l'expérience des étudiants et mettent à profit un partenariat avec les établissements pour veiller à ce que les étudiants reçoivent une éducation et des services connexes de qualité tout au long de leur expérience universitaire.

Le cadre d'assurance qualité (AQ) de la Commission regroupe deux outils majeurs :

1. l'évaluation des programmes avant leur mise en œuvre et
2. la vérification de l'assurance de la qualité.

ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Une fonction clé de la Commission est d'évaluer les programmes d'études avant leur mise en œuvre pour s'assurer que les programmes des établissements sont conformes aux normes régionales en vigueur. À cette fin, la Commission coordonne et bénéficie des services d'experts à l'interne et à l'externe pour étudier les propositions de création, de modification et d'abolition de programmes. Le processus d'évaluation des programmes comprend deux stades.

1. **Stade I (SI), évaluation** : le personnel effectue une analyse accélérée en se basant sur les normes d'évaluation en vigueur.
2. **Stade II (SII), évaluation** : il s'agit d'un processus itératif en partenariat avec les établissements et le Comité mixte sur l'assurance de la qualité de l'Association des universités de l'Atlantique (AUA) et la CESPM. Le Comité travaille en collaboration avec les établissements sur les propositions qui ne correspondent pas aux critères en vigueur.

À intervalles réguliers au cours de l'année, la Commission publie sur son site Web des comptes rendus publics concernant les propositions de programmes étudiées - **Programmes à l'étude**.

¹ En tant que service au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse, la CESPM évalue également les établissements privés et leurs programmes, afin de s'assurer qu'ils respectent les normes de qualité convenues. Voir la section sur les services aux provinces pour plus de détails.

2021-2022 EN CHIFFRES – ÉVALUATION DU PROGRAMME

43
projets de programme
examinés en
comparaison à

38
en 2020-2021

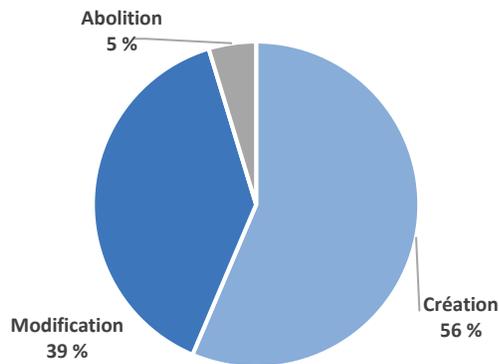


13/15
universités
ont présenté
un projet

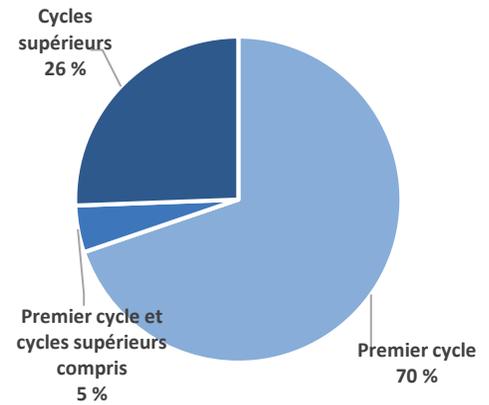
82 %
des SI
approuvés

18 %
des SII
approuvés

Type de proposition

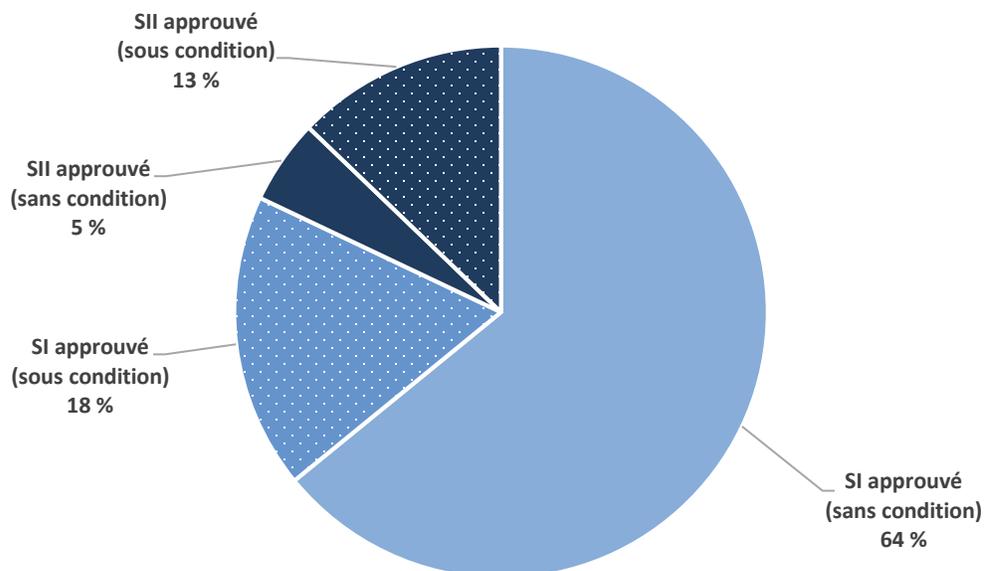


Proposition par niveau de programme



En date du 31 mars 2022
39 dossiers de projet de programme clôturés
4 en attente d'une décision

Des 39 dossiers de projet de programme clôturés



Durée du processus décisionnel

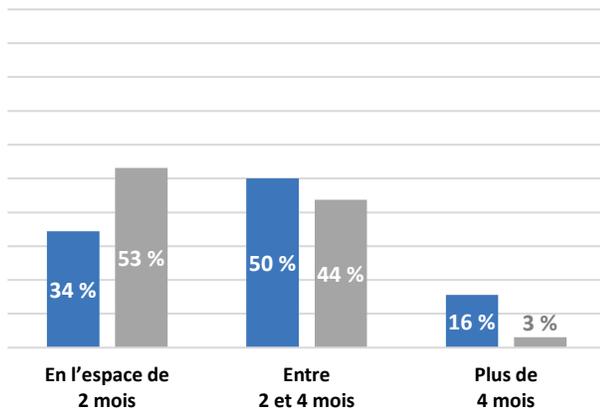
Dans le cadre de son plan d'affaires pluriannuel, la Commission a accepté de définir des indicateurs du rendement clés afin de lui permettre de mieux comprendre, gérer et améliorer ses programmes et ses services. En conséquence, la Commission rend désormais compte de ses délais de décision pour le processus d'évaluation des programmes, de la réception de la proposition à la décision. Les délais sont présentés de deux manières : 1. Nombre total de jours civils; 2. Nombre total de jours civils moins le nombre de jours d'attente pour que les établissements répondent aux questions de suivi pendant le processus d'évaluation.

En 2021-2022

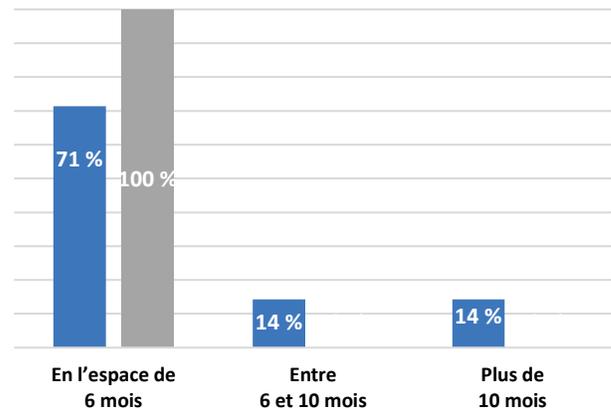
Pour les **approbations au Stade I**, 34 % des propositions ont été approuvées dans les deux mois, 50 % dans un délai de deux à quatre mois, et 16 % en plus de quatre mois. La durée du processus est encore moins longue lorsque le temps en attente de réponses des établissements est omis (53 % dans les deux mois, 44 % entre deux et quatre mois, et 3 % en plus de quatre mois).

Pour les **approbations au Stade II**, 71 % des propositions ont été approuvées dans les six mois et 14 % dans un délai de six à dix mois et 14 % ont pris plus de dix mois. Lorsque le temps en attente de réponses des établissements est omis, toutes les propositions nécessitant une évaluation de Stade II ont été approuvées dans un délai de six mois.

Stade I – Durée du processus décisionnel (n = 32)



Stade II – Durée du processus décisionnel (n = 7)



- Total des jours ouvrables avant la prise de décision
- Total des jours ouvrables moins les jours en attente de la réponse des établissements à des questions de suivi

En 2021-2022, la Commission :

- a mené, dans le cadre des objectifs d'amélioration de son plan d'affaires pluriannuel, un examen approfondi de son processus d'évaluation des programmes afin de trouver des moyens de simplifier le processus en vue de faciliter une décision aussi rapide que possible, tout en maintenant la rigueur; a cerné des solutions à court et à long terme en fonction de ces analyses et en a mis en œuvre plusieurs ou a procédé à leur mise en œuvre à la fin de l'exercice. Elle a notamment :
 - supprimé l'examen externe exigé des programmes menant à un certificat et à un diplôme d'études supérieures avant la mise en œuvre;
 - éliminé l'exigence de soumettre des propositions pour l'abolition de programmes;
 - mis en œuvre les délais maximaux autorisés pour que les universités répondent aux demandes de renseignements;
 - renforcé les échéances pour que les universités donnent des commentaires par la voie du processus de distribution;
 - réalisé un examen détaillé et une mise à jour des normes d'évaluation des programmes de la Commission (se poursuivant à la fin de l'exercice);
 - entrepris un examen détaillé et une mise à jour des exigences en matière d'information pour les propositions de nouveaux programmes ou de programmes modifiés (se poursuivant à la fin de l'exercice);

- distribué une ébauche de son cadre proposé pour les certificats et les diplômes aux fins de rétroaction des universités; le cadre orientera l'élaboration des futurs programmes et l'évaluation de la CESPM et permettra d'améliorer le délai de décision en clarifiant les attentes. Une version finale du cadre sera diffusée en 2022-2023.

VÉRIFICATION DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

La Commission effectue un suivi auprès des établissements après la mise en œuvre de programmes afin de s'assurer que les établissements remplissent les conditions d'approbation et évaluent les programmes et activités existants en mettant l'accent sur les étudiants et l'apprentissage.

En 2021-2022, la Commission :

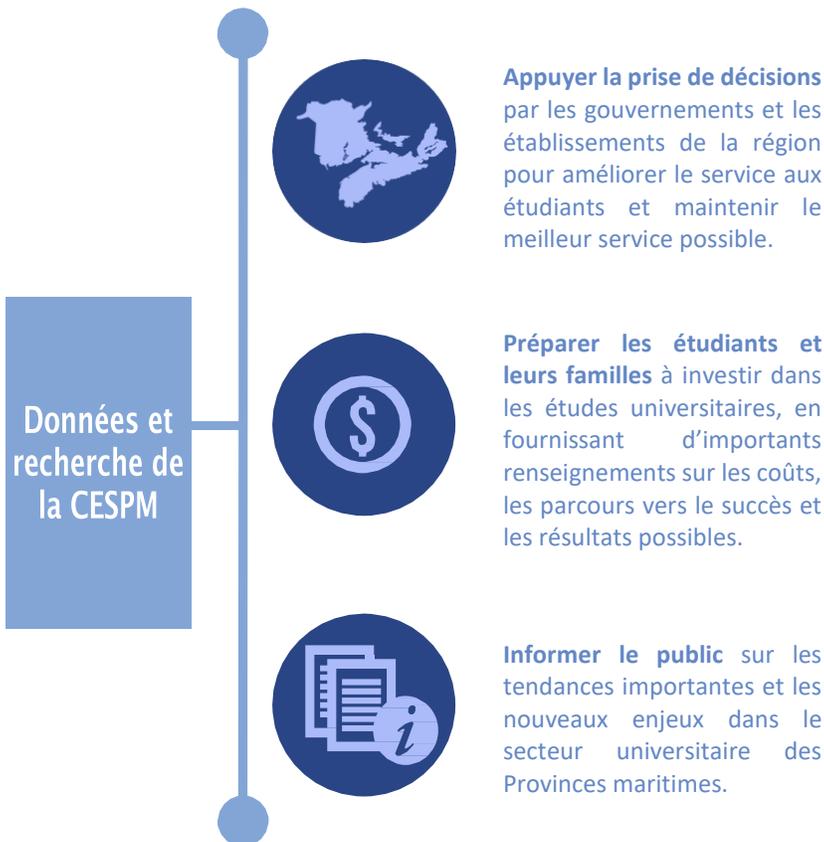
- a confirmé que 13 programmes répondaient aux conditions d'approbation – à la fin de l'année, 47 programmes avaient été approuvés sous certaines conditions [font l'objet d'un examen (11) ou sont en suspens (36)];
- a mené le deuxième cycle du processus de vérification de l'assurance de la qualité avec l'Université St. Thomas (STU) et l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB) pour confirmer que le cadre d'assurance de la qualité visant à assurer la qualité continue de ses programmes et services est adéquat.
 - La visite virtuelle de la STU a eu lieu les 8 et 9 avril 2021. Le rapport du Comité d'examen a été reçu en mai 2021, et le plan d'action de suivi en réponse au rapport a été reçu, en novembre 2021. Le rapport du Comité d'examen, accompagné du plan d'action de la STU, a été affiché sur les sites Web de la CESPM et de la STU en mars 2022.
 - La visite virtuelle de l'UNB a eu lieu les 22 et 23 novembre 2021. Le rapport du Comité d'examen a été reçu en janvier 2022.
 - À la fin de l'exercice, la Commission a indiqué qu'elle était à la recherche de quatre universités pour se soumettre à son processus de vérification de l'assurance de la qualité.

DISPOSITIONS SPÉCIALES EN RÉPONSE À LA COVID-19

Tout au long de l'exercice 2021-2022, la Commission a été en étroite communication avec ses universités membres afin de comprendre les répercussions de la pandémie et de déterminer la meilleure façon de les appuyer en cette période sans précédent. Compte tenu de ces circonstances, la CESPM a soigneusement étudié la meilleure façon de comment concilier au mieux le fait d'offrir aux universités la flexibilité nécessaire pour répondre aux répercussions continues de la pandémie et s'adapter à la responsabilité de la CESPM de veiller à ce que les programmes universitaires des Maritimes respectent des normes établies et à ce que les universités aient des cadres d'assurance de la qualité solides afin d'assurer la qualité continue de ces programmes.

Plus particulièrement, la Commission a renoncé à l'exigence selon laquelle les universités doivent présenter une proposition aux fins d'approbation pour changer un programme existant offert en personne en un programme offert en ligne, comme c'est le cas dans des conditions normales. Cette exigence ne s'appliquera pas durant les années 2021-2022 et 2022-2023. Si une université souhaite continuer à fournir un programme existant en ligne à temps plein ou à temps partiel, elle devra présenter une proposition de programme suffisamment à l'avance pour obtenir l'approbation nécessaire d'ici septembre 2023. Entre-temps, la Commission s'affaire à élaborer un cadre pour la prestation en ligne, lequel précisera son approche pour assurer la qualité des programmes offerts en ligne après la pandémie. En mars 2022, compte tenu de la multitude de possibilités d'apprentissage en ligne, une définition préliminaire qui sera incluse dans le cadre a été distribuée aux universités afin de recueillir leurs réponses au plus tard à la mi-avril.

DONNÉES ET RECHERCHE



La Commission offre des sources d'information à valeur ajoutée aux gouvernements, aux établissements postsecondaires, aux étudiants et au grand public pour augmenter la sensibilisation aux questions et possibilités liées à l'éducation postsecondaire dans les Provinces maritimes et accroître le dialogue à ce sujet.

La fonction des données et de la recherche vise en particulier à circonscrire les caractéristiques des programmes ainsi que les voies ou les courants éducatifs et d'autres facteurs qui influent sur les progrès des étudiants, l'obtention d'un grade universitaire et les résultats des diplômés.

La Commission recueille des données et élabore des statistiques et des produits de recherche reconnus à l'échelle nationale en tant que sources crédibles de renseignements sur l'éducation postsecondaire.

COLLECTE DE DONNÉES

La Commission recueille des données à l'aide des sources suivantes :

1. le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP);
2. l'Enquête sur les résultats des diplômés et diplômées (RDD); et
3. les collectes de données spéciales.

Elle utilise également les données de tierces parties pour ajouter de la valeur à ses sources de données existantes et éviter la duplication des efforts.

Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)

Afin de combler de nombreux besoins d'information de la Commission ainsi que des gouvernements provinciaux, des établissements et d'autres groupes qui ont un intérêt dans l'éducation postsecondaire, la CESPM recueille chaque année, par l'intermédiaire du SIEP, des données sur les programmes et les cours offerts par les établissements, les caractéristiques démographiques des étudiants, les inscriptions aux programmes et aux cours et le transfert des crédits. Depuis 1980, la Commission recueille des données sur les étudiants auprès des universités des Maritimes. Dans le cadre de son plan d'activités pluriannuel et de l'objectif d'accroissement de son fonds de données, elle a lancé en 2017 le projet visant à recueillir des données sur les étudiants auprès des collèges des Maritimes,

ce qui a augmenté de 40 % le fonds de données de la Commission et a élargi sa capacité à suivre les étudiants de l'enseignement postsecondaire dans la région pour étoffer ainsi ses connaissances en matière de cheminement des étudiants.

En 2021-2022, la Commission :

- a recueilli les données du SIEP des universités et des collèges pour 2020-2021.

Enquête sur les résultats des diplômés et diplômées (RDD)

L'Enquête RDD renseignent sur le financement des études, les résultats liés à l'emploi, la mobilité des personnes diplômées et la poursuite des études. Elle porte exclusivement sur les titulaires de baccalauréat d'une université des Maritimes et consiste en un cycle de six ans qui comprend deux promotions (les deux promotions font l'objet d'une entrevue deux ans après l'obtention du diplôme et l'une d'elle est également interrogée six ans après l'obtention du diplôme).

En 2021-2022, la Commission :

- a affiché une demande de propositions portant sur la réalisation, en son nom, d'une enquête sur les résultats de la promotion de 2020 à l'automne 2022, deux ans après l'obtention du diplôme. C'est la société Prairie Research Associates qui a été retenue.

Autres sources de données

Augmenter et tirer parti d'autres sources de données font partie des objectifs d'amélioration de la Commission dans le cadre de son plan d'activités pluriannuel.

En 2021-2022, la Commission :

- a financé toutes les universités des Maritimes offrant un baccalauréat pour participer au sondage auprès des étudiants de première année du Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires (CCREU). Le sondage a été réalisé entre janvier et avril 2022. La CESPM a établi des ententes-cadres sur le partage des données avec toutes les universités participantes pour qu'elles partagent leurs données de sondages du CCREU de 2019 et de 2022 auprès des étudiants de première année. Les résultats de ces deux sondages pallieront les lacunes sur :
 - les antécédents démographiques des étudiants;
 - les facteurs influant sur l'abordabilité;
 - la mesure dans laquelle les étudiants réussissent à s'adapter à l'université;
 - les raisons pour lesquelles les étudiants vont à l'université.
- a tiré parti de l'Enquête nationale auprès des diplômés de Statistique Canada pour produire un rapport sur les résultats des titulaires d'une maîtrise et d'un doctorat.

PRODUITS STATISTIQUES ET DE RECHERCHE

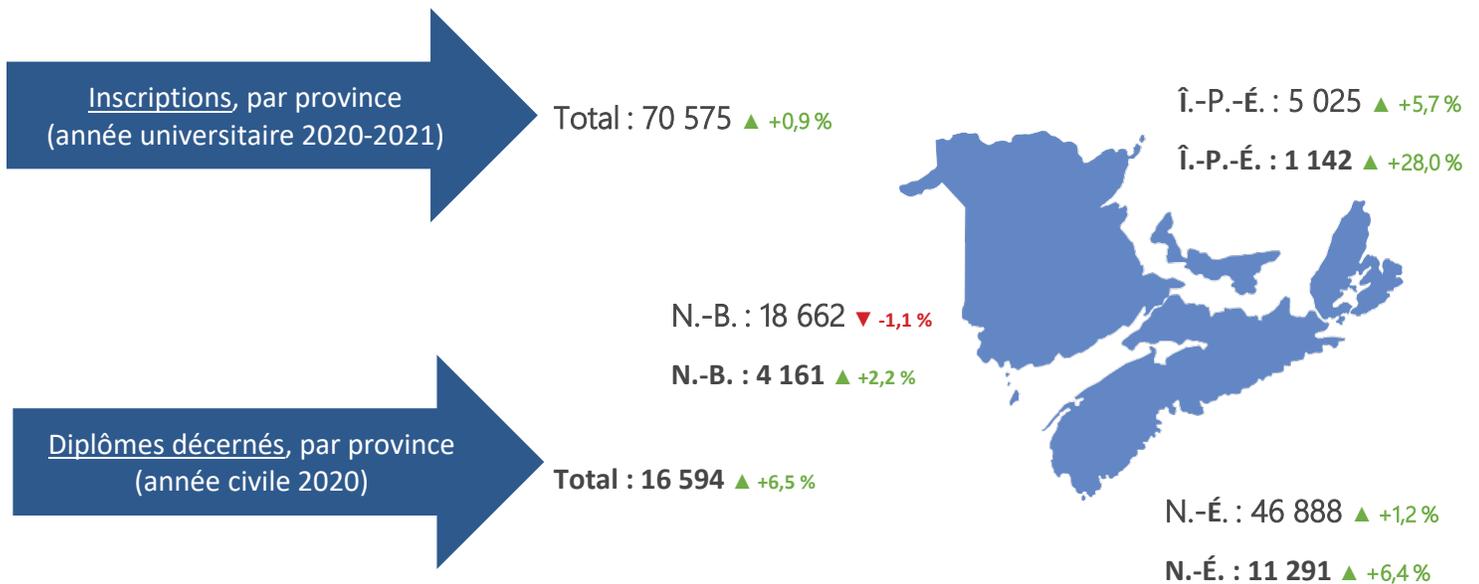
À partir de ces sources de données, la Commission met à la disposition des gouvernements, des établissements, des étudiants et du grand public des produits statistiques et de recherche à valeur ajoutée pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes ainsi qu'augmenter la sensibilisation aux questions et possibilités liées à l'éducation postsecondaire dans les Provinces maritimes et engager un dialogue à ce sujet.

Ces travaux visent en particulier à circonscrire les caractéristiques des parcours éducatifs et d'autres facteurs qui influent sur les progrès des étudiants, l'obtention d'un diplôme et les résultats des diplômés.

Statistiques de base (mises à jour annuellement)

Chaque automne, la Commission diffuse un ensemble normalisé de tableaux statistiques qui fournit des renseignements sur des indicateurs clés et des tendances dans le réseau des universités des Maritimes. Les tableaux suivants sont affichés sur le site Web de la Commission :

- Tableaux statistiques relatifs aux inscriptions et aux équivalents temps plein
- Tableaux relatifs aux diplômes décernés
- Données relatives aux droits de scolarité au premier cycle, aux cycles supérieurs et pour les étudiants internationaux
- Équivalents à temps plein et équivalents à temps plein pondérés pour l'année complète



Données à l'appui des formules de financement

Chaque année, la Commission fournit des statistiques au Nouveau-Brunswick sur :

- les équivalences à temps plein pondérées pour l'année complète afin d'appuyer le calcul de la formule de financement de la répartition de la subvention de fonctionnement sans restriction aux universités du Nouveau-Brunswick.

Mesures du progrès et des résultats des étudiants

En utilisant les données administratives sur les étudiants (SIEP) ainsi que les données de l'Enquête RDD, la Commission a élaboré des mesures relatives aux progrès et aux résultats des étudiants en ce qui concerne :

- la demande en matière d'enseignement universitaire (taux de participation);
- la progression des étudiants (taux de persévérance et de diplomation);
- les parcours de formation (le délai d'obtention du grade, le changement d'établissement, la charge de cours de l'étudiant); et
- les résultats des diplômés (l'emploi, le financement des études, la poursuite des études, la mobilité et les perceptions par rapport à l'expérience universitaire).

Demandes personnalisées

La Commission fournit, sur demande, des mesures et des fichiers de données personnalisés aux gouvernements, aux établissements et à d'autres intervenants.

En 2021-2022, la Commission :

- a répondu à plus de 69 demandes de données individuelles.

Données ouvertes

La Commission fournit des ensembles de données relatives aux inscriptions et aux diplômes décernés en format libre CSV à l'aide d'un outil interactif convivial. Les données ouvertes sont accompagnées d'une autorisation explicite d'accès aux données afin de faciliter encore plus les analyses et le débat sur les questions importantes entre les intervenants à la Commission.

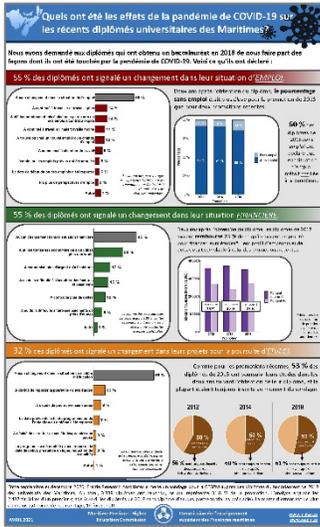
En 2021-2022, la Commission :

- a ajouté des données ouvertes sur les taux de participation aux études universitaires de 1990-1991 à 2020-2021 sous la forme de graphiques et de tableaux interactifs.



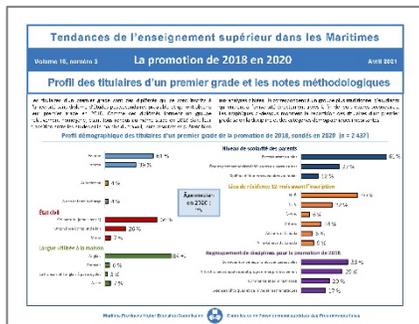
FAITS SAILLANTS DES RAPPORTS PUBLIÉS EN 2021-2022

Quels ont été les effets de la pandémie de COVID-19 sur les récents diplômés universitaires des Maritimes? (avril 2021)



- À l'automne 2020, nous avons mené une enquête auprès des titulaires de baccalauréat de la promotion de 2018. Ils ont fait état de la façon dont ils ont été touchés par la pandémie de COVID-19.
- 55 % des diplômés ont signalé un changement dans leur situation d'emploi. Deux ans après l'obtention du diplôme, le pourcentage sans emploi était plus élevé pour la promotion de 2018 que pour deux promotions récentes de diplômés.
- 55 % des diplômés ont signalé un changement dans leur situation financière. Deux ans après l'obtention du diplôme, la promotion de 2018 avait remboursé 25 % de ce qu'elle avait emprunté pour financer ses études. Le profil de ses emprunts et de ses dettes était semblable à celui des deux promotions de diplômés précédentes.
- 32 % des diplômés ont signalé que leurs projets concernant la poursuite de leurs études avaient changé. Parmi les diplômés de la promotion de 2018, 53 % ont poursuivi leurs études et, sur cette proportion, la plupart étaient encore inscrits deux ans après l'obtention de leur diplôme.

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes : La promotion de 2018 en 2020 : Profil des titulaires d'un premier grade et les notes méthodologiques (avril 2021)



- L'enquête auprès des titulaires d'un baccalauréat de la promotion de 2018 a été réalisée entre septembre et décembre 2020. L'échantillon total de 3 339 répondants représente 31,8 % des 10 514 titulaires d'un baccalauréat d'une de 14 universités des Maritimes en 2018 pour qui des coordonnées étaient disponibles. L'échantillon total comprend 2 437 titulaires d'un premier grade, soit des personnes qui se sont inscrites à l'université sans diplôme d'études postsecondaires préalable et qui ont obtenu leur premier grade en 2018.
- L'âge médian des titulaires d'un premier grade lors du sondage était de 25 ans.
- Il y avait une proportion de 61 % de femmes et de 39 % d'hommes.
- 66 % ont obtenu leur grade d'une université de la Nouvelle-Écosse, 27 %, du Nouveau-Brunswick et 6 %, de l'Île-du-Prince-Édouard.
- 68 % habitaient dans les Maritimes 12 mois avant de s'inscrire au programme menant à leur premier diplôme en 2018, 22 % venaient du reste du Canada et 9 %, de l'extérieur du Canada.

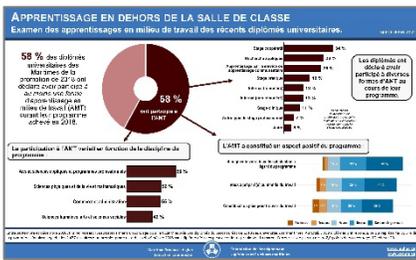
FAITS SAILLANTS DES RAPPORTS PUBLIÉS EN 2021-2022

Profil d'emploi des diplômés universitaires des Maritimes, promotion de 2018 (mai 2021)

Promotion	Profil d'emploi		Profil d'emploi		Profil d'emploi	
	05 2018	05 2021	05 2018	05 2021	05 2018	05 2021
Nouvelle-Écosse	% de diplômés qui travaillent	82%	80%	82%	82%	82%
	% de diplômés qui travaillent à temps plein	72%	72%	72%	72%	72%
	Revenu médian annuel (en milliers de dollars)	45 760	45 760	47 800	47 800	47 800
	Revenu médian annuel (en milliers de dollars) - à temps plein	46 640	46 640	48 000	48 000	48 000
Nouvelle-Écosse	% de diplômés qui travaillent	82%	81%	80%	81%	81%
	% de diplômés qui travaillent à temps plein	72%	72%	72%	72%	72%
	Revenu médian annuel (en milliers de dollars)	45 760	45 760	47 800	47 800	47 800
	Revenu médian annuel (en milliers de dollars) - à temps plein	46 640	46 640	48 000	48 000	48 000
Nouveau Brunswick	% de diplômés qui travaillent	82%	81%	80%	81%	81%
	% de diplômés qui travaillent à temps plein	72%	72%	72%	72%	72%
	Revenu médian annuel (en milliers de dollars)	45 760	45 760	47 800	47 800	47 800
	Revenu médian annuel (en milliers de dollars) - à temps plein	46 640	46 640	48 000	48 000	48 000
Tous les diplômés universitaires des Maritimes	% de diplômés qui travaillent	82%	81%	80%	81%	81%
	% de diplômés qui travaillent à temps plein	72%	72%	72%	72%	72%
	Revenu médian annuel (en milliers de dollars)	45 760	45 760	47 800	47 800	47 800
	Revenu médian annuel (en milliers de dollars) - à temps plein	46 640	46 640	48 000	48 000	48 000

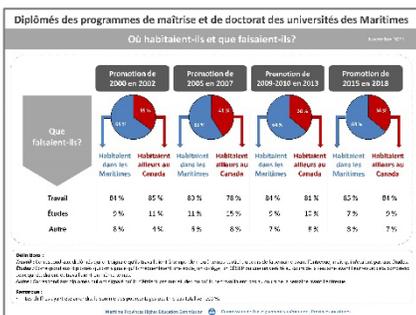
- À l'exception de ceux qui ne cherchaient pas de travail, 86 % des diplômés de la promotion de 2018 étaient employés à l'automne 2020, ce qui représente une baisse de 5 points de pourcentage par rapport à la promotion de 2014 sondée en 2016, soit quatre ans plus tôt. La diminution n'est pas surprenante si nous prenons en compte les effets de la pandémie de COVID-19 sur l'emploi dans l'ensemble du pays. Les diplômés qui travaillaient à temps partiel étaient plus susceptibles d'être touchés par la pandémie.
- Les autres mesures montrent que les diplômés de 2018 employés obtenaient de meilleurs résultats que les promotions précédentes. Sur le nombre de diplômés employés, 80 % travaillaient à temps plein tandis que 60 % exerçaient une profession qui exige des études universitaires ou étaient un poste de gestion.
- Deux ans après l'obtention de leur diplôme, les diplômés de la promotion de 2018 avaient un revenu annuel médian de 45 760 \$, alors que ceux qui travaillaient à temps plein gagnaient 50 000 \$.

Apprentissage en dehors de la salle de classe : Examen des apprentissages en milieu de travail des récents diplômés universitaires (septembre 2021)



- 58 % des diplômés universitaires des Maritimes de la promotion de 2018 ont déclaré avoir participé à au moins une forme d'apprentissage en milieu de travail (AMT) au cours de leur formation universitaire achevée en 2018.
- La participation à l'AMT variait selon la discipline. 80 % des diplômés de programmes appliqués ou professionnels ont participé à l'AMT.
- L'AMT constituait un aspect positif de la formation universitaire du diplômé : La majorité des diplômés ont indiqué que l'AMT avait accru leur satisfaction à l'égard de leur programme, les avait préparés au marché du travail et leur avait ouvert des portes pour obtenir un emploi.
- Parmi les diplômés qui n'ont pas poursuivi leurs études après l'obtention de leur baccalauréat en 2018, ceux qui avaient réalisé un AMT étaient plus susceptibles que les autres de trouver un emploi, d'avoir un salaire plus élevé et d'avoir un emploi lié à leur diplôme de 2018.

Diplômés des programmes de maîtrise et de doctorat des universités des Maritimes : Où habitaient-ils et que faisaient-ils? (novembre 2021)

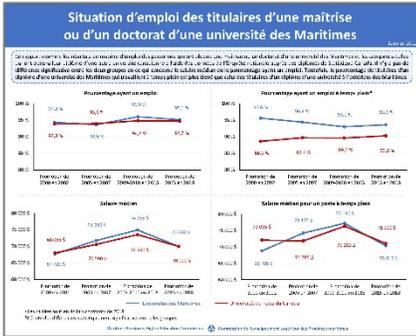


- Cette infographie tire parti des données provenant de l'Enquête nationale auprès des diplômés (END) de Statistiques Canada pour examiner les activités et la migration de quatre promotions de récents titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat des universités des Maritimes.
- 64 % de la promotion de 2015 sont restés dans la région trois ans après l'obtention du diplôme. La rétention des diplômés dans la région est fortement liée à leur lieu d'origine. Les diplômés originaires des Maritimes étaient les plus susceptibles de rester dans la région après l'obtention de leur diplôme.
- Parmi les diplômés de la promotion de 2015 qui restaient dans la région, 85 % travaillaient, 7 % étudiaient et 8 % se livraient à d'autres activités. Ces résultats sont semblables à ceux obtenus par les diplômés vivant ailleurs au Canada et à ceux d'autres promotions.

FAITS SAILLANTS DES RAPPORTS PUBLIÉS EN 2021-2022

Situation d'emploi des titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat d'une université des Maritimes (janvier 2022)

- Ce rapport examine les résultats liés au marché du travail des titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat d'une université des Maritimes et les compare avec ceux des titulaires de grades d'autres universités canadiennes grâce aux données de l'END. Il n'y a pas de différence significative entre les deux groupes en ce qui concerne le salaire médian ou le pourcentage de diplômés ayant un emploi. Toutefois, le pourcentage de diplômés des Maritimes qui travaillent à temps plein est considérablement plus élevé que celui des diplômés des universités hors Maritimes.
- Deux titulaires de maîtrise ou de doctorat des universités des Maritimes sur trois travaillaient dans la région après l'obtention de leur diplôme. Les diplômés qui travaillaient ailleurs au Canada gagnaient entre 4 et 12 % de plus que ceux qui travaillaient dans les Maritimes.
- Les salaires des titulaires de maîtrise et de doctorat des universités des Maritimes varient selon le domaine d'études, les diplômés des programmes d'éducation jouissant généralement des salaires les plus élevés et les diplômés des programmes de sciences humaines, d'arts et de sciences sociales touchant les salaires les plus bas.



Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes : Condensé annuel : Inscriptions dans les universités, 2020-2021 (janvier 2022)



- En 2020-2021, 70 575 étudiantes et étudiants étaient inscrits dans les universités des Maritimes, soit une hausse de 0,9 % en un an et une hausse de 1,5 % sur 10 ans. 84,1 % des inscriptions étaient au premier cycle, tandis que 15,9 % étaient aux cycles supérieurs. Les inscriptions au premier cycle (+ 0,4 %) et celles aux cycles supérieurs (+ 3,3 %) ont augmenté par rapport à l'année précédente.
- En réponse à la pandémie de COVID-19, de nombreuses universités dans les Maritimes ont adopté la prestation en ligne de programmes d'études à l'automne 2020, ce qui semble avoir eu une incidence sur certaines tendances en matière d'inscriptions. Le nombre d'inscriptions à temps plein a diminué de 1 % dans les Maritimes, mais cette baisse a été contrebalancée par une hausse de 11,2 % des inscriptions à temps partiel.

Mesures du progrès et des résultats des étudiants : Participation aux études universitaires (2006-2007 à 2020-2021) (mars 2022)

TABEAU 1 : PARTICIPATION DANS LA PROVINCE D'ORIGINE

Données provinciales et nationales, année à l'année, pour une sélection de provinces d'origine.

Province d'origine	Résidents provinciaux		Résidents étrangers		Résidents hors-province	
	2006-2007	2020-2021	2006-2007	2020-2021	2006-2007	2020-2021
Canada	17,1	21,1	20,1	20,1	14,0	14,0
Nouveau-Brunswick	17,1	21,1	20,1	20,1	14,0	14,0
Nouvelle-Écosse	20,6	22,2	20,1	20,1	14,0	14,0
Île-du-Prince-Édouard	14,0	14,0	20,1	20,1	14,0	14,0

- Au cours des 15 dernières années, les taux de participation dans les universités de la province d'origine ont baissé dans chacune des trois Provinces maritimes. Toutefois, les taux se sont plus ou moins stabilisés au Nouveau-Brunswick (17,1 % en 2020-2021) et en Nouvelle-Écosse (20,6 % en 2020-2021) au cours des cinq à six dernières années. À l'Île-du-Prince-Édouard, le taux a affiché une baisse constante à partir du sommet observé en 2011-2012, pour arriver à son plus bas en 2020-2021, soit 14 %. Historiquement, les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard sont plus susceptibles d'étudier à l'extérieur de leur province d'origine.
- La tendance des résidents provinciaux à s'inscrire aux universités dans les Maritimes est semblable à celle observée avec l'inscription dans la province d'origine. Les taux ont baissé par rapport à ce qu'ils étaient il y a 10 à 15 ans chez les résidents des trois Provinces maritimes, si ce n'est une récente stabilité au Nouveau-Brunswick (21,1 % en 2020-2021) et en Nouvelle-Écosse (22,2 % en 2020-2021), et une baisse continue chez les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard (taux de 2020-2021 : 20,1 %, diminution de 5,1 % par rapport à cinq ans plus tôt).

COLLABORATION ET SERVICES DIVERS

Stimuler le débat



La Commission sait qu'on obtient beaucoup plus grâce à la coopération avec les intervenants.

Chaque groupe d'intervenants apporte un morceau différent et important du casse-tête en offrant chacun leur perspective quant à la question en jeu. Le travail en collaboration a, plus d'une fois, donné des résultats positifs, et il a permis de s'assurer que les efforts de la Commission correspondent aux besoins et aux attentes des intervenants.

Dans bien des cas, le travail en collaboration constitue une approche rentable pour tous les partenaires. Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, la Commission mobilise constamment la participation de ses partenaires.

En plus de l'assurance de la qualité et de la collecte de données et la recherche (qui constituent l'essentiel de son travail), la Commission est également responsable ce de qui suit :

1. stimuler l'action coopérative et
2. fournir aux provinces des services sur demande.

ACTION COOPÉRATIVE

Dans le cadre de son mandat pour l'action coopérative, la Commission facilite la coopération dans les Maritimes, avec les autres provinces et avec des partenaires externes afin d'élaborer des approches rentables en collaboration qui permettent de travailler sur des projets communs liés à l'éducation postsecondaire.

Réunions sur la collecte de données et la recherche

En 2021-2022, la Commission :

- a organisé deux réunions avec les registraires et les chercheurs institutionnels des universités pour discuter des activités de recherche et de collecte de données de la Commission.
- a organisé une réunion du groupe de collaboration des universités des Maritimes du Consortium Canadien de recherche sur les étudiants universitaires (CCREU).

Projets de collaboration avec des partenaires

En 2021-2022, la Commission :

- a donné une présentation, à deux reprises, au Minister's Advisory Council on Teacher Certification de la Nouvelle-Écosse sur le processus d'évaluation des programmes de la Commission;

- a mis à jour les statistiques sur les transferts de crédits des étudiants à l'aide des données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) des universités pour le Conseil sur les accords de transfert du Nouveau-Brunswick selon le principe de recouvrement des coûts;
- a continué à soutenir l'initiative du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF) en matière de système de suivi des étudiants de l'Atlantique;
- a continué d'appuyer l'initiative d'apprentissage expérientiel d'Avenir NB en recueillant des données au moyen de l'Enquête sur les résultats des diplômés et diplômées;
- a communiqué les données sur les diplômés universitaires du Nouveau-Brunswick à l'Institut de recherche, de données et de formation du Nouveau-Brunswick afin de mener des recherches pour appuyer les programmes du gouvernement du Nouveau-Brunswick;
- a donné une présentation aux sous-ministres responsables de l'éducation postsecondaire lors d'un séminaire du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation sur l'effet de la COVID-19 sur les inscriptions et les résultats liés au marché du travail.

Comités, groupes de travail et associations

La Commission est membre de plusieurs comités, groupes de travail et associations :

- Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles
- Council for Higher Education Accreditation
- Réseau international des organismes de promotion de l'assurance de la qualité en enseignement supérieur
- Comité consultatif national sur les données d'éducation postsecondaire
- Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts
- Comité de gestion stratégique du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation
- Groupe de travail pancanadien sur l'assurance de la qualité
- Association internationale des professionnels de la protection de la vie privée
- Working Group on Microcredentials de la Nouvelle-Écosse

La participation à ces groupes constitue une excellente occasion d'apprendre et d'échanger des pratiques exemplaires et de cerner des possibilités de collaboration.

Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIÉ)

La Commission est signataire du Réseau informatique éducatif (RIÉ) du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, auquel elle fournit un personnel d'appoint. Le RIÉ est une plateforme de services partagés novatrice et pratique qui transcende les cadres institutionnels et les frontières des provinces et qui a démontré des possibilités de collaborations efficaces exceptionnelles. Depuis près de 50 ans, il offre à ses utilisateurs la possibilité d'être connectés entre eux, ainsi qu'au reste du monde. D'autres avantages sont également offerts, dont les achats et les contrats de licences en commun, le partage des services de soutien en TI, le perfectionnement professionnel, la cybersécurité et la prestation de services réseau et l'échange d'information.

En 2021-2022, le RIÉ N.-B./Î.-P.-É. :

- a encore reporté d'un an ECN50RIÉ et la conférence AtlanticNet 2020 à cause des restrictions dues à la COVID-19;
- a réalisé le déploiement de la plateforme Qradar and Event Management (SIEM) pour le RIÉ et ses membres. Cette initiative améliorera la sécurité du consortium avec l'utilisation d'outils de surveillance et d'alerte. En tant que membre du RIÉ, la CESPMP a pu participer à cette initiative;
- a offert un atelier technique virtuel comportant une série de courtes séances et présentations sur une variété de sujets. Quatre-vingts personnes ont participé à l'événement;
- a tiré parti de la participation de plusieurs établissements du RIÉ au programme d'initiatives de cybersécurité dirigée et financée par le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE). Ces initiatives améliorent la sécurité grâce à l'accès gratuit aux outils, aux personnes et aux processus;
- a acheté l'équipement pour permettre à l'UNB d'accueillir d'autres membres du RIÉ afin de prendre part au service partagé de téléphonie qui permettra aux établissements membres de réaliser d'importantes économies financières. Cette initiative sera lancée en juin 2022;
- a approuvé la déclaration d'intérêt de CANARIE portant sur les connexions aux fins de la continuité ou de la reprise après sinistre entre les nœuds primaires entre Saint John, Fredericton et Moncton sur la partie du réseau se trouvant au Nouveau-Brunswick.

SERVICES AUX PROVINCES

La Loi sur la CESPM autorise la Commission à fournir des services aux provinces et aux établissements. Les services sont généralement fournis dans le cadre d'accords de recouvrement des coûts et ont été offerts principalement aux provinces.

Services financiers à l'Île-du-Prince-Édouard

La Commission fournit des services financiers à l'Île-du-Prince-Édouard selon le principe du recouvrement des coûts. Cela comprend ce qui suit :

- Administration du budget de l'enseignement postsecondaire au cours de l'année, y compris les fonds engagés par la province;
- Présentation des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province.

Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse

En vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick et la *Degree Authorization Act* de la Nouvelle-Écosse, la Commission mène, à la demande des ministres et selon le principe du recouvrement des coûts, des évaluations d'établissements privés et de leurs programmes pour s'assurer qu'ils respectent les normes de qualité convenues.

En 2021-2022, en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick* :

Les évaluations suivantes ont été réalisées :

- **Grade d'associé en santé et en sécurité au travail – University of Fredericton** : La Commission a évalué cette proposition et a conclu que, si les conditions étaient réunies avant la désignation (y compris un examen sur dossier des révisions indiquées) et s'il était offert avec efficacité, le programme proposé semblait satisfaire aux normes habituellement associées au grade proposé. D'autres conditions ont été établies, lesquelles s'appliqueraient après la mise en œuvre si le programme devait être désigné, y compris l'obligation que le programme fasse l'objet d'un examen après deux années de mise en œuvre, conformément au document *Procédure et exigences en matière de renseignements au cours du suivi d'une désignation conditionnelle de programme*. Le ministre a accepté les conditions recommandées de la Commission avant la désignation et l'Université de Fredericton et les a ensuite respectées. En juin 2021, l'University of Fredericton a été désignée pour offrir le grade d'associé en santé et en sécurité au travail, sous réserve que les autres conditions recommandées par la Commission soient acceptées par le ministre.
- **Maîtrise ès arts (psychologie de l'orientation) – Yorkville University** : La Commission a évalué ce programme pour donner suite aux conditions établies par le ministre en avril 2017 et se conformer à la *Politique relative à l'évaluation des programmes existants établis en vertu de la Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick*. La Commission a conclu que les conditions déjà établies semblaient avoir été remplies et, s'il est offert avec efficacité, le programme semble continuer de satisfaire aux normes habituellement associées au diplôme; d'autres conditions ont été fixées, dont le respect sera démontré au moyen d'un examen sur dossier de deux ans et au prochain examen quinquennal. Le ministre a confirmé, en février 2022, qu'il acceptait les conclusions et les recommandations de la Commission.
- **Maîtrise en administration des affaires et maîtrise en administration des affaires pour gens d'affaires – University of Fredericton** : La Commission a évalué ce programme dans le cadre du suivi aux conditions d'avril 2017 et de juin 2018 établies par le ministre et conformément à la *Politique relative à l'évaluation des programmes existants établis en vertu de la Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick*. La Commission a conclu que les conditions déjà établies semblaient avoir été remplies et que, s'il est offert avec efficacité, le programme semble continuer de satisfaire aux normes habituellement associées au diplôme; d'autres conditions ont été fixées, dont le respect a été démontré en 2022 et au moyen du prochain examen quinquennal. Le ministre a confirmé, en février 2022, qu'il acceptait les conclusions et les recommandations de la Commission.
- **Maîtrise en administration des affaires (modification) – University of Fredericton** : La Commission a considéré la nature de la modification proposée et, conformément aux *Procédures et exigences en matière de renseignements pour toute modification proposée aux programmes désignés en vertu de la Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick*, a conclu qu'une autre évaluation était requise. La province a accepté la recommandation de la Commission et l'université a ensuite soumis une proposition; par la voie de cette évaluation, la Commission a recommandé que la proposition soit révisée et fasse l'objet d'un examen si l'université devait demander la désignation de la modification. La province a confirmé, en mars 2022, qu'elle acceptait les conclusions et les recommandations de la Commission.

Les évaluations suivantes ont débuté, mais n'étaient pas achevées à la fin de l'exercice :

- Maîtrise en éducation spécialisée en éducation des adultes et maîtrise en éducation spécialisée en leadership pédagogique – Yorkville University
- Baccalauréat en administration des affaires – Yorkville University

En 2021-2022, en vertu de la *Degree Authorization Act de la Nouvelle-Écosse* :

Aucune évaluation n'a été demandée conformément à la *Degree Authorization Act* de la Nouvelle-Écosse.

Premier agrément des programmes de baccalauréat en éducation de la Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse a engagé la Commission, selon le principe du service de plein recouvrement des coûts pour la province, pour mettre en œuvre le premier agrément des programmes de baccalauréat en éducation offert par les établissements provinciaux.

En 2021-2022, la Commission :

- a engagé un consultant afin d'élaborer un cadre pour orienter l'agrément complet des programmes de baccalauréat en éducation de la Nouvelle-Écosse (soit après la première cohorte de diplômés après le premier agrément); a obtenu un cadre qui repose sur les meilleures pratiques ailleurs et dans les écrits, ainsi que sur les leçons tirées du processus de premier agrément (y compris l'apport des trois membres de l'ancien comité de premier agrément ainsi que des doyens de l'éducation); a partagé le cadre avec les doyens de l'éducation en Nouvelle-Écosse en février pour obtenir leurs commentaires.

ANNEXE A – COMPOSITION DE LA COMMISSION ET DE SES COMITÉS

MEMBRES DE LA CESPM

Représentants des établissements :

Jeffrey Hennessy, Nouveau-Brunswick (président)

Elizabeth Dawes, Nouveau-Brunswick

Malcolm Butler, Nouvelle-Écosse

Richard MacKinnon, Nouvelle-Écosse

Pemberton Cyrus, Nouvelle-Écosse

Kathy Gottschall-Pass, Île-du-Prince-Édouard

Hauts fonctionnaires ou dirigeants :

France Haché, Nouveau-Brunswick

Peter French, Nouveau-Brunswick

Greg Ells, Nouvelle-Écosse

Vacant, Nouvelle-Écosse

Vacant, Nouvelle-Écosse

Natalie Mitton, Île-du-Prince-Édouard

Anne Partridge, Île-du-Prince-Édouard

Population en général :

Darcie Reidpath, Nouveau-Brunswick

Jason O'Hearn, Représentant étudiant, Nouveau-Brunswick

Bryn de Chastelain, Représentant étudiant, Nouvelle-Écosse

Martin Zelenietz, Nouvelle-Écosse

Vacant, Nouvelle-Écosse

Michelle Pineau, Île-du-Prince-Édouard

Membre d'office, sans droit de vote :

Catherine Stewart, directrice générale de la CESPM

COMITÉS PERMANENTS

COMITÉ DE DIRECTION ET DE GOUVERNANCE DE LA CESPM

Jeffrey Hennessy, Président de la CESPM

Anne Partridge, représentante du gouvernement provincial

Catherine Stewart, Directrice générale de la CESPM

Kathy Gottschall-Pass, Vice-présidente de la CESPM

Malcolm Butler, Président du comité sur l'assurance de la qualité

COMITÉ AUA-CESPM SUR L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Nommés par l'AUA :

Kathy Gottschall-Pass, University of Prince Edward Island

Dale Keefe, Acadia University

Richard MacKinnon, Cape Breton University

Nommés par la CESPM :

Malcolm Butler, Saint Mary's University (Président)

Matthieu LeBlanc, Université de Moncton

Vacant

Représentants étudiants :

Brandon Case, Dalhousie University

Chelsey Purdy, Mount Saint Vincent University

COMITÉ DES FINANCES DE LA CESPM

France Haché, Nouveau-Brunswick

Jeff Hennessy, Nouvelle-Écosse (président)

Greg Ells, Nouvelle-Écosse

Richard MacKinnon, Nouvelle-Écosse

Anne Partridge, Île-du-Prince-Édouard

Michelle Pineau, Île-du-Prince-Édouard

Catherine Stewart, Directrice générale de la CESPM

ANNEXE A - COMPOSITION DE LA COMMISSION ET DE SES COMITÉS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU INFORMATION ÉDUCATIF N.-B. / Î.-P.-É

Gregory Keefe, University of Prince
Edward Island

Jean-Paul Boudreau, Mount Allison
University

Paul Mazerolle, University of New
Brunswick

Denis Prud'homme, Université de
Moncton

Pierre Zundel, Collège communautaire
du Nouveau-Brunswick

Mary Butler, New Brunswick
Community College

Alexander MacDonald, Holland College
(président)

Tim Marshall, Maritime College of
Forest Technology

Dawn Russell, St. Thomas University

Catherine Stewart, CESPM

COMITÉ DU RÉSEAU INFORMATIQUE ÉDUCATIF N.-B. / Î.-P.-É

Rachael Anderson, CESPM

John Gillis, Mount Allison University

Sarah Weatherby, Maritime College of
Forest Technology

Dan Crabbe, St. Thomas University

David Totton, University of New
Brunswick

André Lee, Université de Moncton

Richard MacDonald, Holland College

Terry Nikkel, University of New
Brunswick

Simon Collier, New Brunswick
Community College

Tony Roy, Collège communautaire du
Nouveau-Brunswick

Dana Sanderson, University of Prince
Edward Island

Varsha Wadnikop, New Brunswick
Community College

PERSONNEL DE LA CESPM

Rachael Anderson, agente des services
généraux

Stanislav Bashalkhanov, analyste,
Politiques et recherche

Nicole Boudreau, analyste, Politiques
et recherche

Amin Erfanmanesh, analyste, Politiques
et recherche

Benoit Gallant, analyste de données et
systèmes de gestion

Chris MacIntyre, analyste à la
recherche

Shannon McKenna-Farrell, conseillère
principale, Politiques et recherche

Lisa O'Connell, directrice, Recherche et
analyse des données

Kale Robinson, analyste, Politiques et
recherche

Vicky Simpson, analyste, Politiques et
recherche

Kathrine Stanley, adjointe
administrative

Catherine Stewart, directrice générale

Scott Stonehouse, concepteur de
systèmes informatiques

Chris Teeter, analyste, Politiques et
recherche

ANNEXE B - ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Uniquement en ligne